

dossier n° DP 02B 185 25 N0004

date de dépôt : 24 janvier 2025

demandeur : **Monsieur MATTEI Jean Luc**

pour : **installation de panneaux solaires
photovoltaïques en toiture**

adresse terrain : **VIA DI PEDALBUCCIO lieu-dit
CROCE, à Oletta (20232)**

Commune de Oletta

**ARRÊTÉ N°
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Oletta**

Le maire de Oletta,

Vu la déclaration préalable présentée le 24 janvier 2025 par Monsieur MATTEI Jean Luc demeurant VIA DI PEDALBUCCIO lieu-dit CROCE, Oletta (20232);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture ;
- sur un terrain situé VIA DI PEDALBUCCIO lieu-dit CROCE, à Oletta (20232) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) approuvé le 02 octobre 2015 ;

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 30/10/2020 et partiellement annulé par décision de la Cour Administrative d'Appel en date du 26/03/2024 ;

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet de la Haute-Corse ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Le **15 AVR. 2025**
Le Maire
Jean-Pierre L'ECCIA



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.